

INTERVENIR RAPIDEMENT ET DE MANIÈRE EFFICACE EN CAS DE CRISE HUMANITAIRE INTERNATIONALE



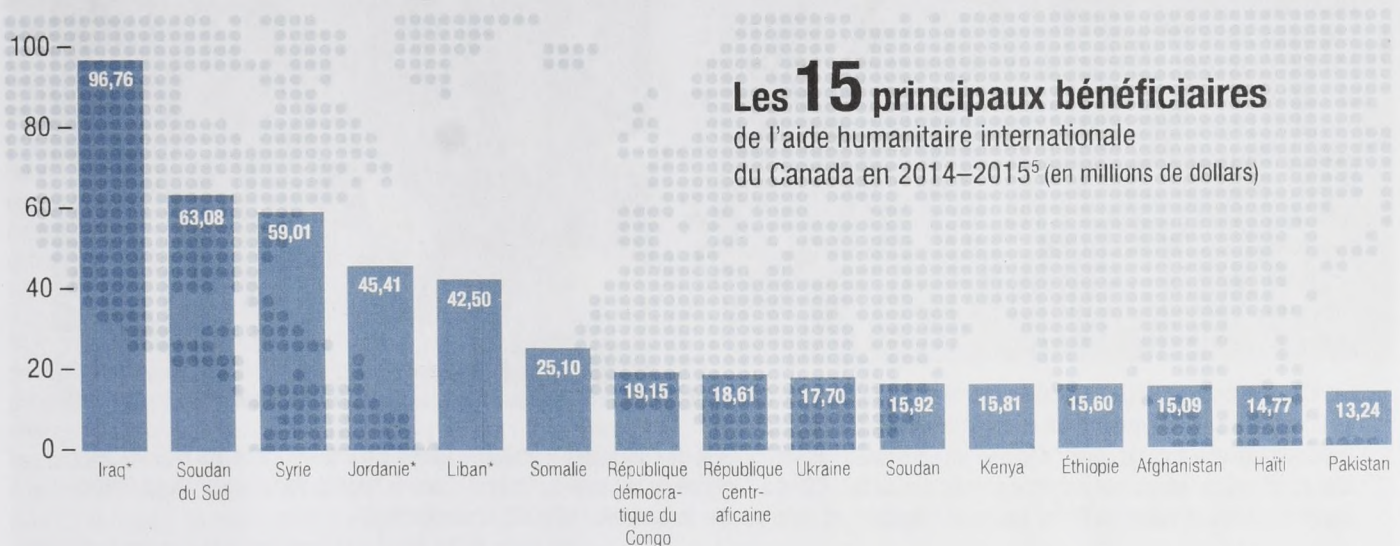
Au cours des 10 dernières années, le besoin d'aide humanitaire n'a cessé de croître au fur et à mesure qu'ont

augmenté la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles ainsi que les répercussions sur les populations civiles des conflits qui font rage dans le monde. L'année 2014-2015 n'a pas fait exception. Les besoins humanitaires dans le monde ont atteint de nouveaux sommets, en raison surtout de l'éclosion du virus Ebola en Afrique de l'Ouest et de l'intensification des conflits en Syrie, en Iraq, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, conflits qui ont entraîné des déplacements de populations sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

En 2014-2015, le MAECD a offert de l'aide humanitaire en réponse à des situations urgentes complexes (notamment des conflits, de l'insécurité alimentaire et des épidémies non récurrentes) dans 52 pays et est intervenu à la suite de 23 catastrophes naturelles.

Le Canada a fait appel à des partenaires, comme des organisations de la société civile canadienne et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont le mandat et la capacité de répondre aux besoins prioritaires et qui sont en mesure de venir en aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Grâce au soutien du Canada et d'autres donateurs, le Comité international de la Croix-Rouge a aidé 7,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en 2014.

Par ailleurs, le Canada a soutenu des organismes humanitaires des Nations Unies, car ceux-ci ont un rayonnement mondial important. Ainsi, grâce au soutien du Canada et d'autres donateurs, le Programme alimentaire mondial a fourni une aide alimentaire d'urgence à 80 millions de personnes, tandis que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a aidé plus de 43 millions de personnes déplacées et de réfugiés partout dans le monde.



* Le Canada a fourni cette aide en réponse à la crise des réfugiés syriens.

5. Ce tableau présente les décaissements bilatéraux effectués au titre de l'aide humanitaire, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. Il s'agit de données provisoires. Les fonds provenant de toutes les provinces sont exclus du total général. Les montants définitifs seront diffusés sur le site Web du MAECD d'ici la fin mars 2016, dans le *Rapport statistique sur l'aide internationale*.